LIEWENSQUALITÉIT ERHALEN: FIR HAUT A FIR MUER

PROJET DE PDAT2023
OP EE BLÉCK
DÉI WICHTEGST
ELEMENTER

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

VERSION FRANÇAISE

Ce document a été élaboré comme aide à la lecture du projet PDAT2023 dans le cadre de la procédure de consultation. Il constitue une version courte et explicative du document principal. Les avis doivent porter sur le projet PDAT2023 et non sur ce document.

SOMMAIRE

DEN DROCK OP DE LËTZEBUERGER TERRITOIRE A SENG RESSOURCEN HËLT ËMMER WEIDER ZOU S. 4

2.586 KM²: DE LËTZEBUERGER TERRITOIRE, NET MÉI AN NET MANNER S. 6

PDAT2023: FIR EN NOHALTEGEN TERRITORIALEN ENTWÉCKLUNGSMODELL S. 12

1 **Éischt politescht Zil:** Fir eng bewosst a nohalteg Notzung vun den natierleche Ressourcë suergen S. 14
2 **Zweet politescht Zil:** Fir d'Dynamik an den Dierfer a Stied sécher ze stellen S. 22
3 **Drëtt politescht Zil:** Fir d'Zesummeliewe iwwert d'Grenzen ewech ze stäerken S. 28

VERSTÄERKT ZESUMMENAARBECHT: MINISTÈREN, GEMENGEN A BIERGER S.30

BIERGERBEDEELEGUNG AM POLITESCHE PROZESS VERANKEREN S. 31

11 AKTIOUNSRÄIM FIR D'ËMSETZUNG VUN ENGEM NOHALTEGEN TERRITORIALEN ENTWÉCKLUNGSMODELL S. 32

DÉI NEI PLANUNGSKULTUR: DAT BESTOEND OPTIMISÉIEREN AN NEI WEEËR WOE FIR ENG NOHALTEG LANDESPLANUNG S. 34

Les éléments essentiels en un coup d'oeil.

Ce symbole, accompagné d'une numérotation, renvoie vers le chapitre de la version complète du projet PDAT2023.

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) définit des orientations stratégiques et des objectifs politiques pour orienter le développement territorial du pays et pour accompagner les acteurs de la planification territoriale.

Le PDAT s'adresse principalement aux politiques sectorielles et aux communes.

Loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

DEN DROCK OP DE LËTZEBUERGER TERRITOIRE A SENG RESSOURCEN HËLT ËMMER WEIDER ZOU

Wann déi aktuell territorial Entwécklung esou weidergeet, an ënnert der Berécksiichtegung vun de Prognose vum STATEC fir déi demografesch a wirtschaftlech Entwécklung, da féiert dëst am Land zu...

... une croissance démographique éparpillée dans les villages ruraux et une concentration de l'emploi dans la capitale avec pour conséquences :

- une hausse constante des besoins en logement, en équipements et services publics, en ressources (sol, eau, énergie)
- une augmentation persistante de l'artificialisation du sol, du trafic routier et du temps de trajet pour les distances parcourues (domicile-travail, domicile-école et domicile-loisirs)
- un étalement urbain avec un appauvrissement des centres-villes
- une fragmentation et un mitage du paysage
- une perte de la biodiversité et une diminution des surfaces naturelles.

Chapitre 1. PDAT2023

Wat kann d'Landesplanung maachen?

Proposer une alternative au modèle de développement territorial actuel

- qui concentre le développement aux endroits les plus appropriés,
- qui mène à une utilisation rationnelle du sol,
- qui garantit le respect de l'intérêt général et
- qui préserve la qualité de vie

Une fois le nouveau modèle adopté par le gouvernement, il est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire dont notamment les politiques sectorielles et les communes.

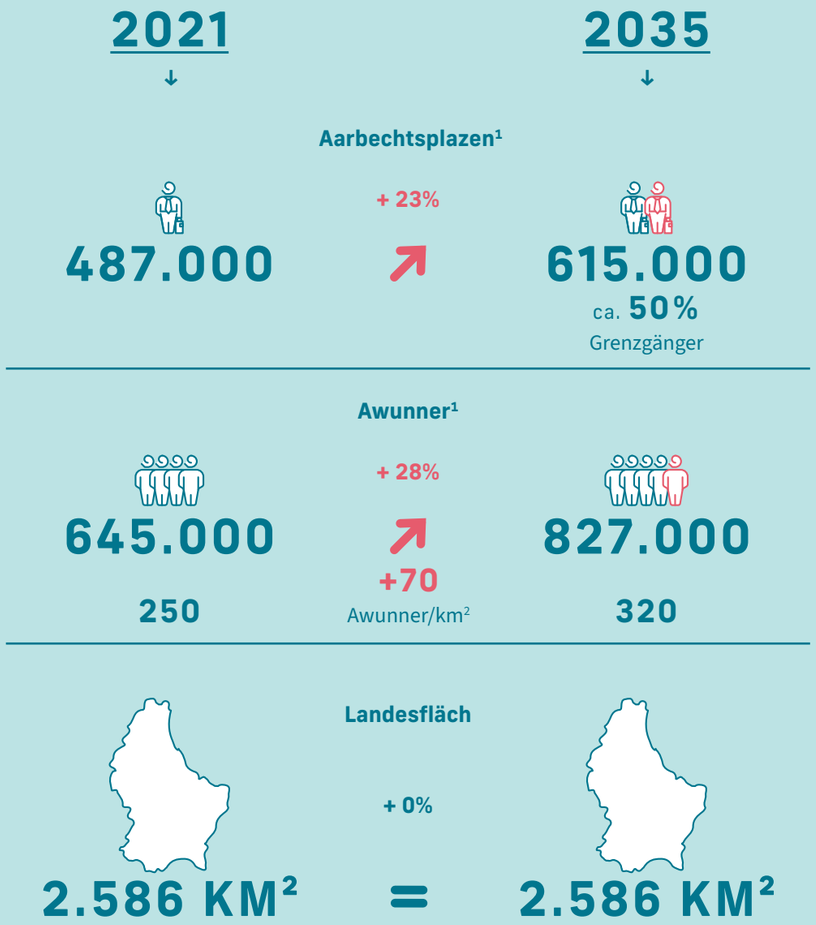

S'y ajoute un constat désormais vécu au Luxembourg : la récurrence de phénomènes météorologiques qualifiés d'extrêmes liés au changement climatique (précipitations diluviennes, inondations, canicules, etc.).

[1] *Projections macroéconomiques et démographiques de long terme: 2017-2060 / statistiques.public.lu/fr/publications/series/bulletin-statec/2017/bulletin-03-17.html*

2.586 KM²: DE LËTZEBUERGER TERRITOIRE, NET MÉI AN NET MANNER

D'Liewensqualitéit stäerken an di begrenzt Ressourcë schounen a gläichzäiteg eng demografesch a wirtschaftlech Entwécklung op enger limitéierter Fläch erméiglechen

> Haaptzil vum PDAT2023

TERRITORIAL ENTWÉCKLUNG	STATUS QUO	PROJET PDAT2023
Consommation et imperméabilisation du sol	⊖ ↗	⊕ ↘
Surfaces agricoles et production alimentaire	⊖ ↘	⊕ =
Commerces et services de proximité	⊖ ↘	⊕ ↗
Trafic	⊖ ↗	⊕ ↘
Coût des infrastructures	⊖ ↗	⊕ ↘
Risque d'inondation	⊖ ↗	⊕ ↘
Risque de développement de vagues de chaleur / îlot de chaleur	⊖ ↗	⊕ ↘
Recul de la biodiversité	⊖ ↗	⊕ ↘
Qualité des espaces de loisir	⊖ ↘	⊕ ↗
Impact sur les emissions de CO_2	⊖ ↗	⊕ ↘

Chapitre 1. PDAT2023

MÉI LIEWENSQUALITÉIT DUERCH ENG KOORDINÉIERT ENTWÉCKLUNG

D'Zersiidlung an d'Zerschneidung vun der Landschaft féieren zu ökologesche Problemer an ekonomesche Verloschter.

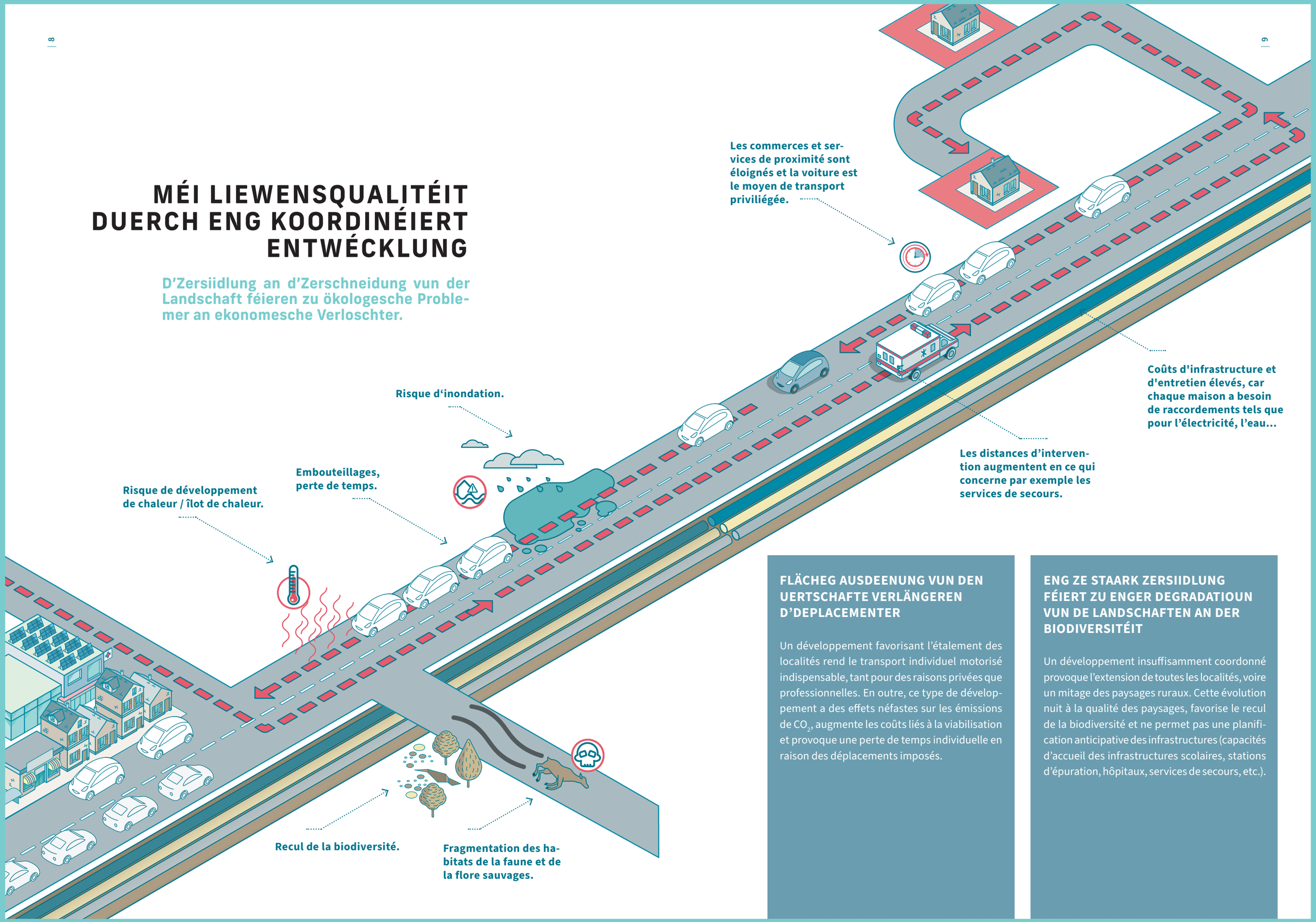

FLÄCHEG AUSDEENUNG VUN DEN UERTSCHAFTE VERLÄNGEREN D'DEPLACEMENTER

Un développement favorisant l'étalement des localités rend le transport individuel motorisé indispensable, tant pour des raisons privées que professionnelles. En outre, ce type de développement a des effets néfastes sur les émissions de CO_2, augmente les coûts liés à la viabilisation et provoque une perte de temps individuelle en raison des déplacements imposés.

ENG ZE STAARK ZERSIIDLUNG FÉIERT ZU ENGER DEGRADATIOUN VUN DE LANDSCHAFTEN AN DER BIODIVERSITÉIT

Un développement insuffisamment coordonné provoque l'extension de toutes les localités, voire un mitage des paysages ruraux. Cette évolution nuit à la qualité des paysages, favorise le recul de la biodiversité et ne permet pas une planification anticipative des infrastructures (capacités d'accueil des infrastructures scolaires, stations d'épuration, hôpitaux, services de secours, etc.).

AN ZUKUNFT…

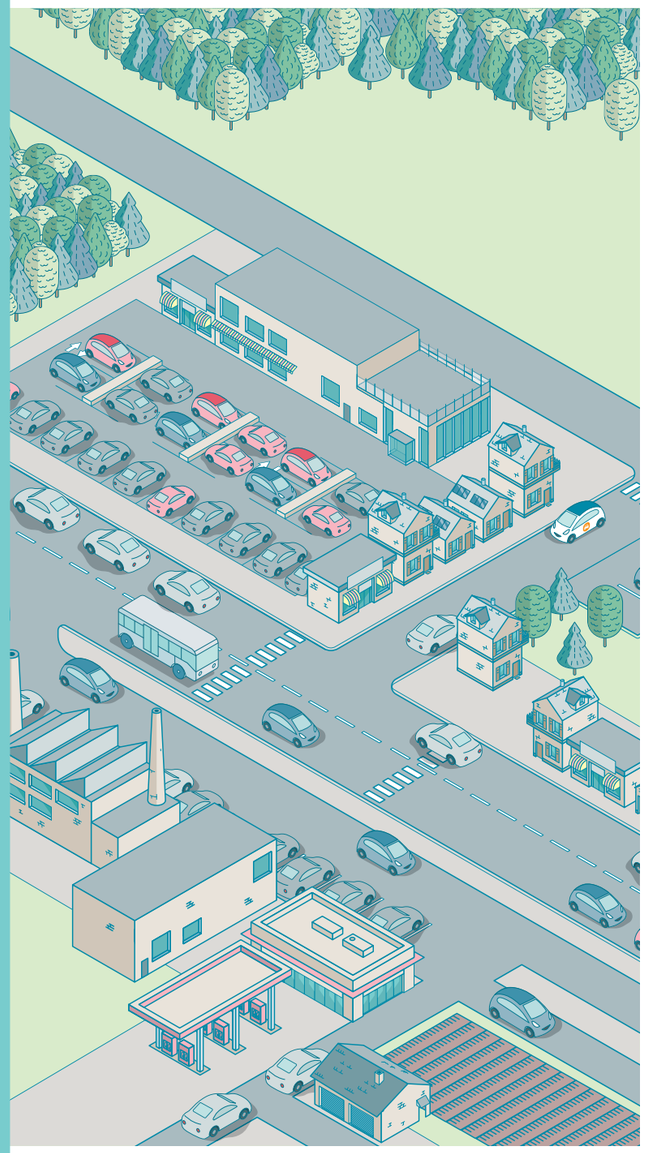

1. … manner Zäit fir Deplacementer verléiere
2. … méi no bei der Aarbecht wunnen
3. … déi wichtegst Zerwisser a Geschäfter méi no bei sech hunn
4. … attraktiv an aktiv Mobilitéit stäerken
5. … convivial gréng Flächen nobäi hunn
6. … direkten Zougang zur Natur hunn

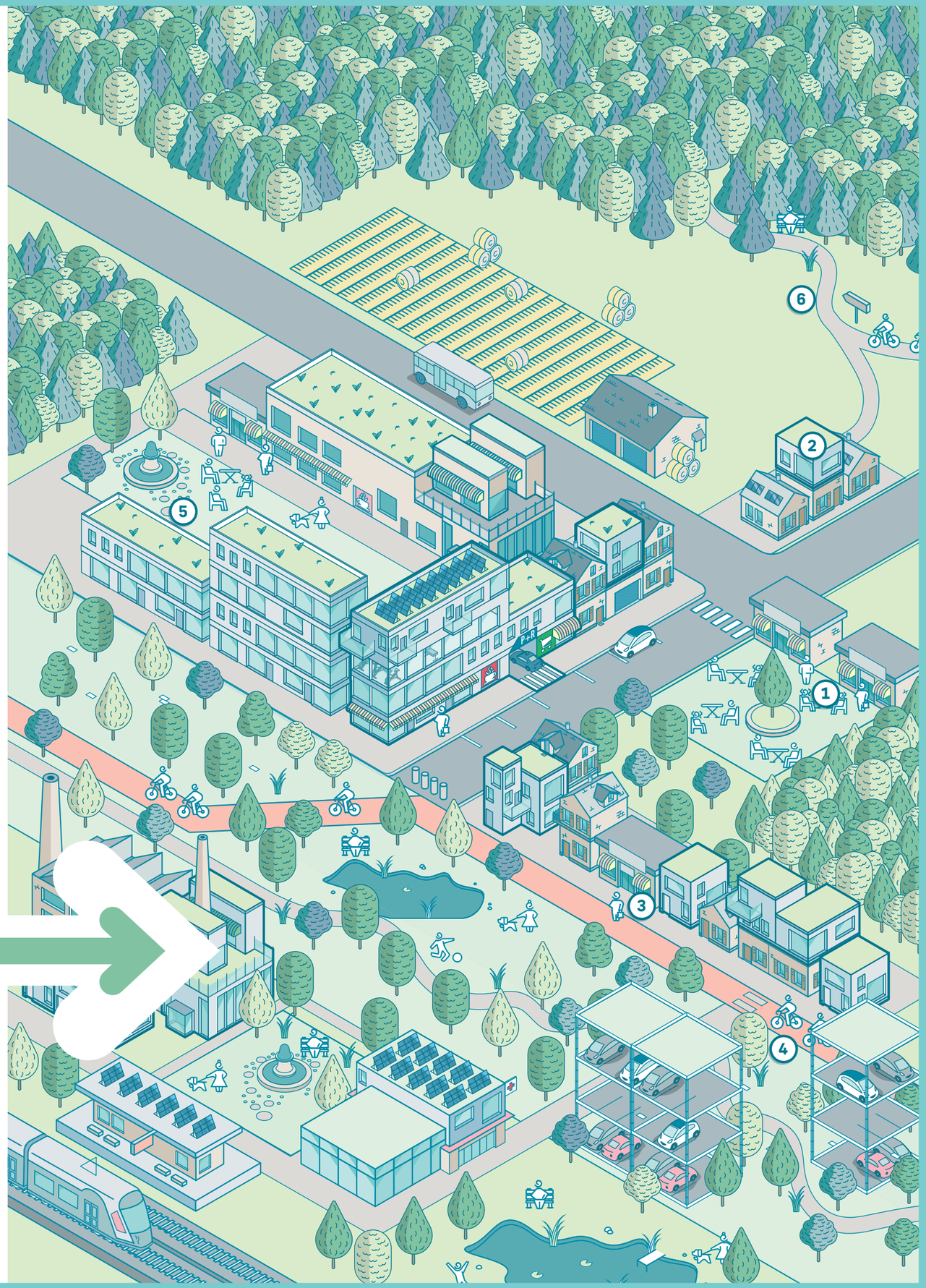

PDAT2023: FIR EN NOHALTEGEN TERRITORIALEN ENTWÉCKLUNGSMODELL

4 principes directeurs ont guidé l'élaboration du PDAT2023

1. Préparer la résilience du territoire
2. Garantir la cohésion territoriale, sociale, économique
3. Assurer une gestion durable de l'utilisation des ressources naturelles
4. Accélérer la transition vers la neutralité carbone du territoire

Chapitre 2.2 PDAT2023

Il s'agit de combiner développement économique et préservation environnementale afin de maintenir la qualité de vie des citoyens et de maintenir l'attractivité économique et sociale du pays.

3 POLITESCH ZILER FIR EN NEIEN ENTWÉCKLUNGSMODELL

01. Réduire progressivement l'artificialisation et l'imperméabilisation du sol.

02. Concentrer le développement aux endroits les plus appropriés.

03. Renforcer la planification territoriale transfrontalière.

ZILER FIR

STÄTTESCH RÄIM : Développer des villes vertes et attrayantes qui combinent logements diversifiés, emplois, services et commerces de proximité, mobilité durable, espaces publics de qualité et nature en son sein et en périphérie immédiate.

LÄNDLECH RÄIM : Maintenir le caractère authentique des villages luxembourgeois tout en disposant de la masse critique nécessaire pour offrir les services et équipements essentiels pour leurs citoyens.

PERIURBAN RÄIM : Régénérer ces espaces souvent monofonctionnels et orienter leur développement dans le sens de la multifonctionnalité préservant ainsi les localités de devenir des cités-dortoirs dans lesquelles l'utilisation de la voiture s'impose pour chaque déplacement.

01.

FIR ENG BEWOSST A NOHALTEG NOTZUNG VUN DEN NATIERLECHE RESSOURCË SUERGEN

Réduire progressivement l'artificialisation et l'imperméabilisation du sol.

Firwat?

- Limiter l'étalement urbain et donc les besoins en mobilité
- Réduire les émissions de CO_2
- Limiter l'accroissement des dépenses liées aux réseaux (transport, énergie, canalisation, eau potable...)
- Limiter l'accentuation du réchauffement climatique
- Protéger les paysages et la biodiversité
- Limiter les risques d'inondation
- Préserver les terres agricoles nourricières
- Préserver un substrat capable d'absorber du CO_2
- Maintenir la cohésion sociale

Wéi?

- Régénération urbaine
- Reconversion des friches et des espaces urbanisés désaffectés existants et à venir (friches industrielles, commerciales ou pétrolières, stations-services, etc.)
- Orientation du développement vers l'intérieur des périmètres urbanisés
- Soutien à la rénovation et à la réhabilitation des bâtiments existants en lieu et place des constructions neuves pour profiter de l'énergie grise déjà dépensée et installée dans le parc immobilier actuel
- Renaturation d'espaces urbanisés désaffectés ayant vocation à rétablir des continuités d'espaces libres, verts, agricoles, horticoles ou forestiers.
- Reconversion des quartiers monofonctionnels existants en quartiers multifonctionnels

Chapitres 2.3.2 + 5.2.1 PDAT2023

D'Surface vun 240 Fussballsterraine gëtt pro Joer zu Lëtzebuerg verbaut.

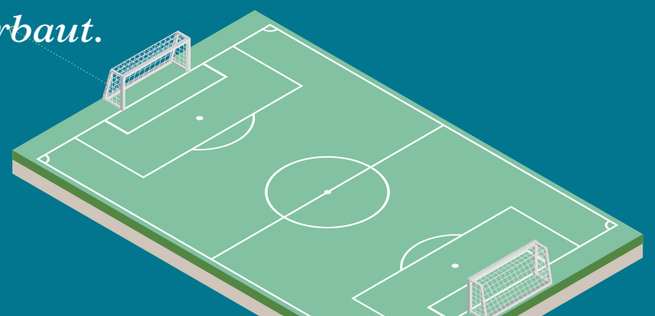

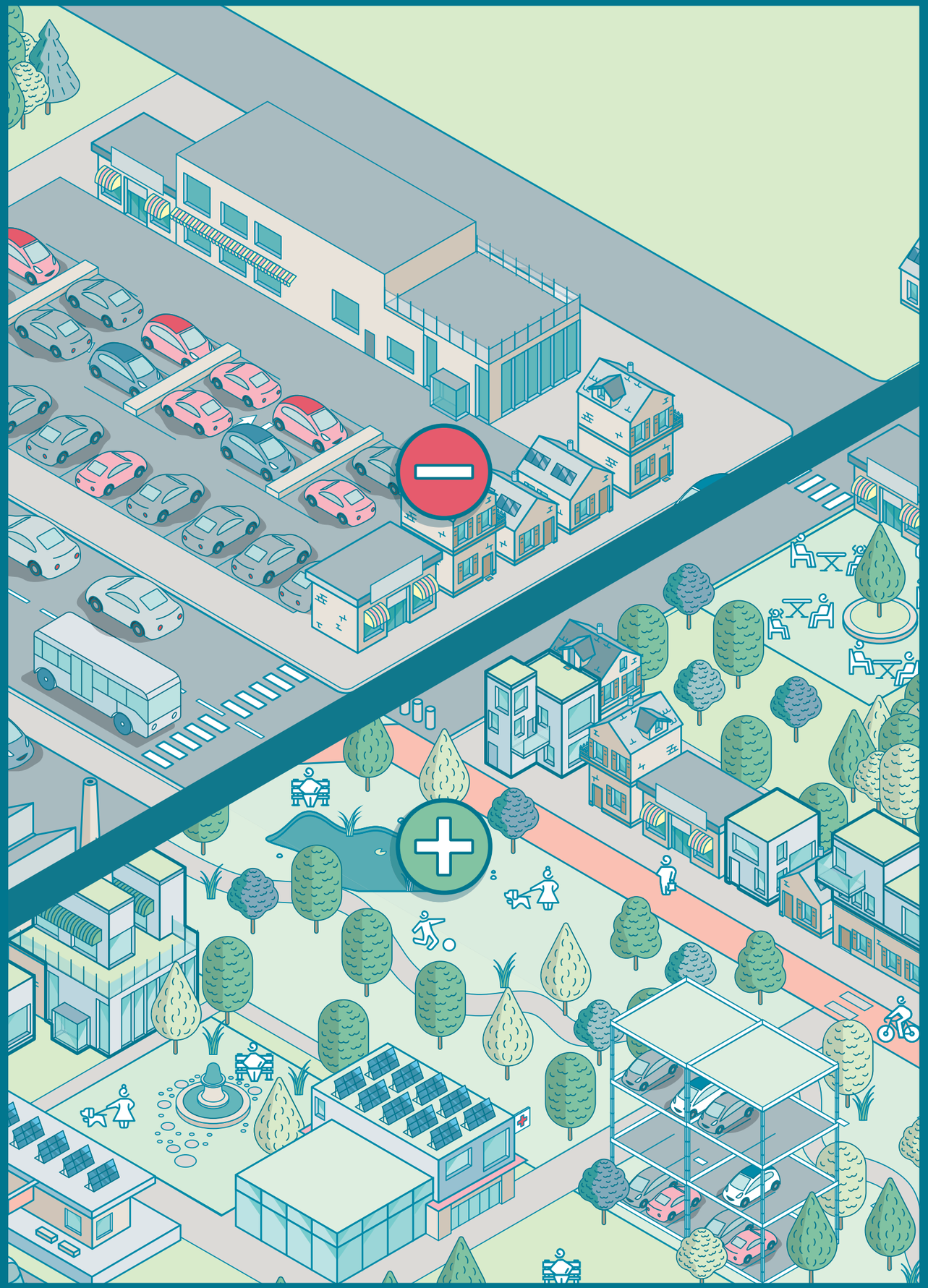

PEUT-ON CONTINUER À SE DÉVELOPPER ? OUI !

La réduction progressive de l'artificialisation du sol ne signifie pas qu'il n'est plus possible de construire ou de développer des zones. Toute nouvelle construction ne renvoie pas nécessairement à une nouvelle artificialisation.

Le potentiel des plans d'aménagement général (PAG) des communes pour le logement : Les analyses réalisées par le biais de l'instrument Raum+ indiquent que l'ensemble des PAG disposent d'un potentiel de développement de plus de 5.000 ha, dont 74 % destinés au logement. Pour ces 5.000 ha, seul le développement de deux tiers des terrains correspond en réalité à une artificialisation nette des sols, le tiers restant étant déjà artificialisé.

Le potentiel du Plan directeur sectoriel « logement » (PSL) pour le logement : Le PSL prévoit 481 ha pour des zones prioritaires d'habitation. 30 % de cette surface construite brute est réservée au logement abordable. De ce fait, l'objectif consiste à :

- développer de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices de sol
- exploiter le bâti existant et inoccupé
- réduire l'impact au sol des constructions.

Projets existants, en cours ou planifiés : Belval, Kirchberg, Wiltz, Neischmelz, Metzeschmelz, Axe central Nordstad.

Le potentiel du Plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques « (PSZAE) pour l'économie : Le PSZAE prévoit 456 ha pour le développement de zones d'activités économiques (ZAE). Les principes de densification et d'utilisation rationnelle du sol devront aussi s'appliquer aux zones d'activités économiques existantes et à venir. Un cahier des charges est en cours de finalisation afin de mettre à disposition un document de planification qui réponde aux objectifs d'un aménagement durable, flexible et modulaire de futures zones d'activités nationales et régionales.

Il s'agit de planifier autrement et de développer une nouvelle culture du développement territorial.

Raum+
Zwischenbericht Siedlungsflächenreserven in Luxemburg 2020 / 2021 (DATer)

Planungshandbuch Guide pour une meilleure qualité urbaine (DATer)

L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DU SOL NE REMET PAS EN CAUSE :

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE !

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS !

456 ha

de terrains réservés pour le développement d'activités économiques à activer en fonction des besoins

600 ha

de friches actuelles qui pourraient être réutilisés

3.750 ha

de surfaces destinées au logement dans les périmètres constructibles actuels pour

142.000

unités d'habitation susceptibles d'héberger

300.000

personnes

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ÉTENDRE LES PÉRIMÈTRES CONSTRUCTIBLES ACTUELS.

BEISPILLER FIR ENG NEI PLANUNGSKULTUR

BESTOEND POTENZIALER NOTZEN

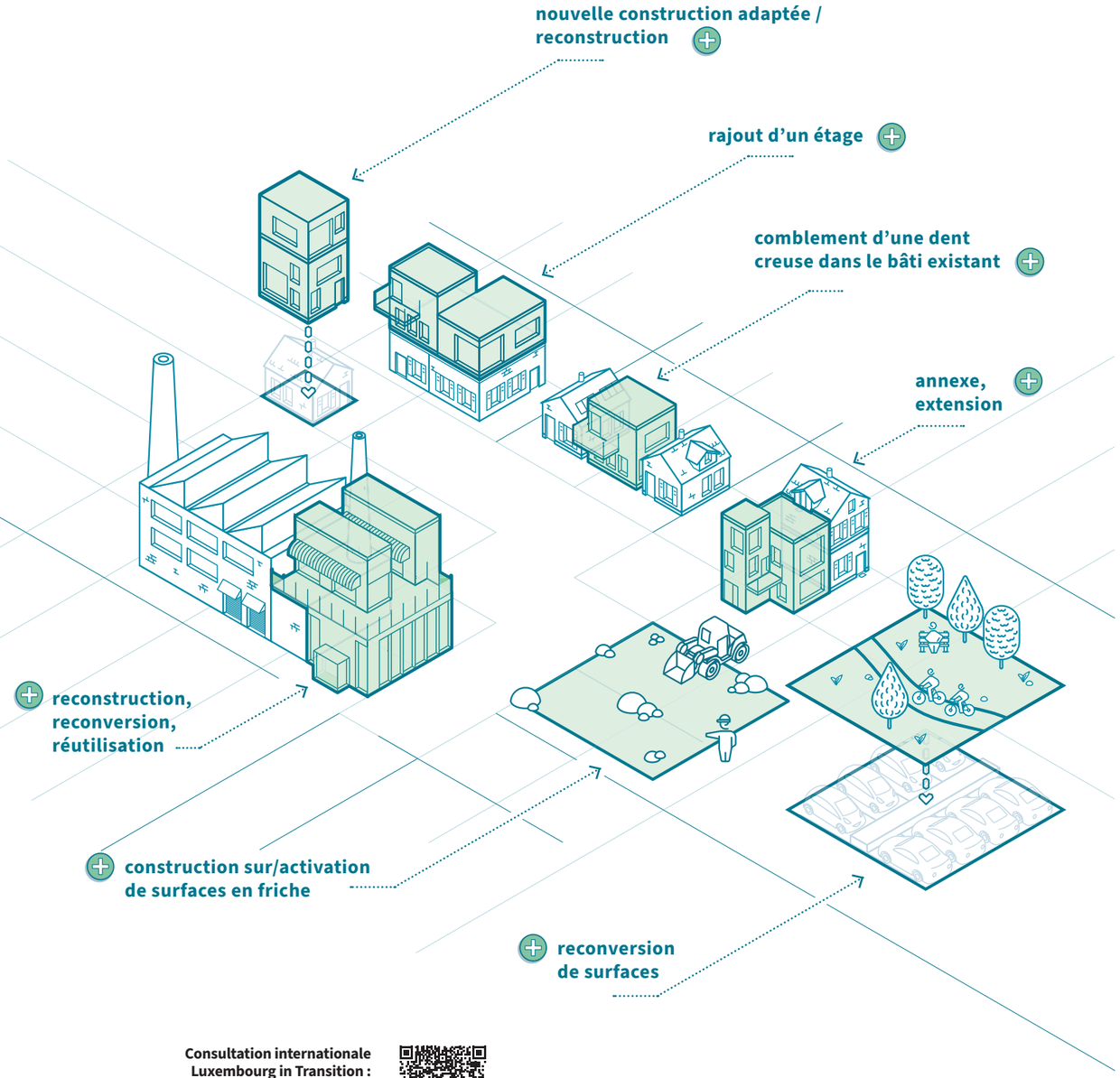

Consultation internationale Luxembourg in Transition :
exemple du concept développé pour Foetz par l'équipe Université de Luxembourg →

RÉGÉNÉRATION URBAINE

Un élément majeur concerne la régénération urbaine du tissu existant dans les agglomérations où il s'agit de reconvertir les zones sous-utilisées et monofonctionnelles en des zones mixtes et accessibles en transport en commun. Cette régénération permet aussi de répondre à la crise du logement en offrant plus de logements aux endroits appropriés disposant d'une bonne accessibilité en matière de transport en commun et d'une bonne centralité. Une concentration du développement permet de créer la masse critique nécessaire au maintien et au développement des services et de commerces de proximité et de redynamiser les centres-villes.

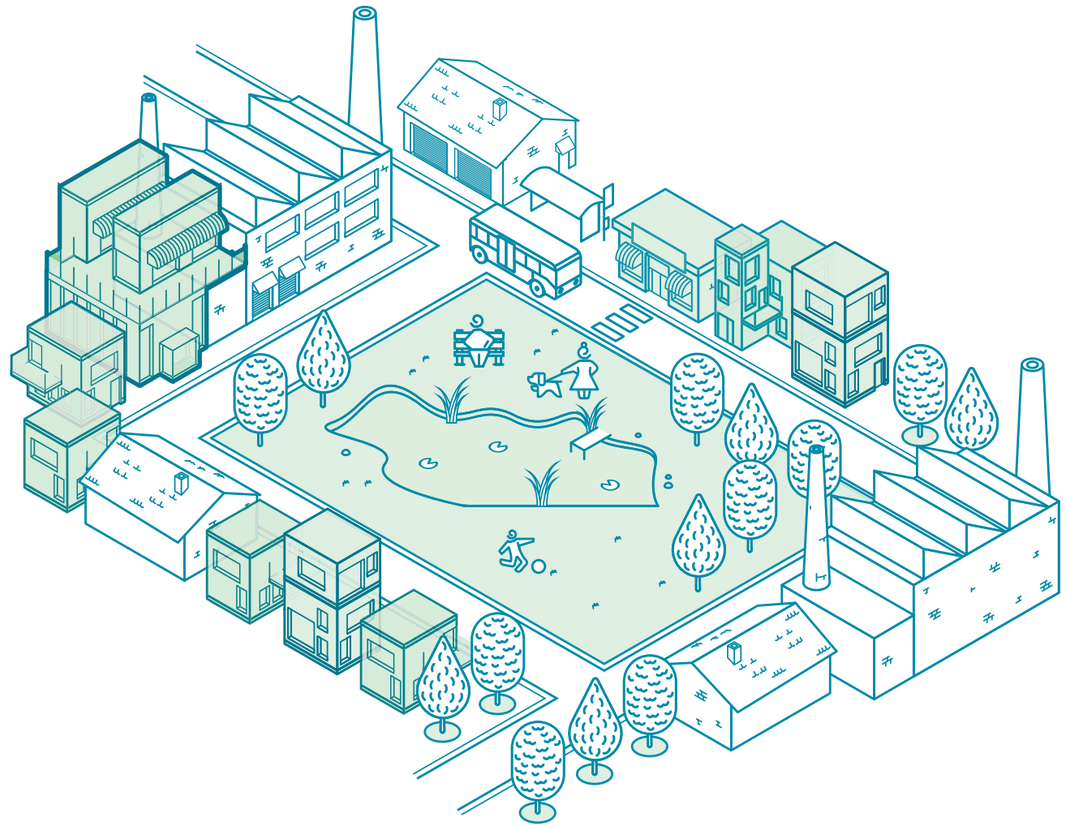

Consultation internationale Luxembourg in Transition :
exemple du concept développé pour Gasperich par l'équipe AREP →

BEISPILLER FIR ENG NEI PLANUNGSKULTUR

PISTES POUR ATTEINDRE PROGRESSIVEMENT L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DU SOL

RECONVERSION DES SURFACES DÉDIÉES AU STATIONNEMENT

Les objectifs de concentration du développement aux endroits les plus appropriés et de création de quartiers multifonctionnels ont pour vocation de réduire les besoins en déplacements motorisés ainsi que le recours à la voiture individuelle. Ainsi, certaines des surfaces actuelles destinées à des places de parking pourraient se prêter à d'autres fonctions.

Au-delà de la « disparition » de ces emplacements dits classiques, le regroupement de places de stationnement dans des silos de voitures dans des bâtiments est visé. Cependant, ces bâtiments doivent évolutifs et multifonctionnels afin de libérer également des surfaces dans l'espace public. Ces surfaces pourraient être réutilisées notamment pour créer des services de proximité (épicerie, repair-café, médecin généraliste, etc.), en particulier autour des pôles de mobilité, ce qui permettrait de rapprocher les habitants de l'offre en transports publics.

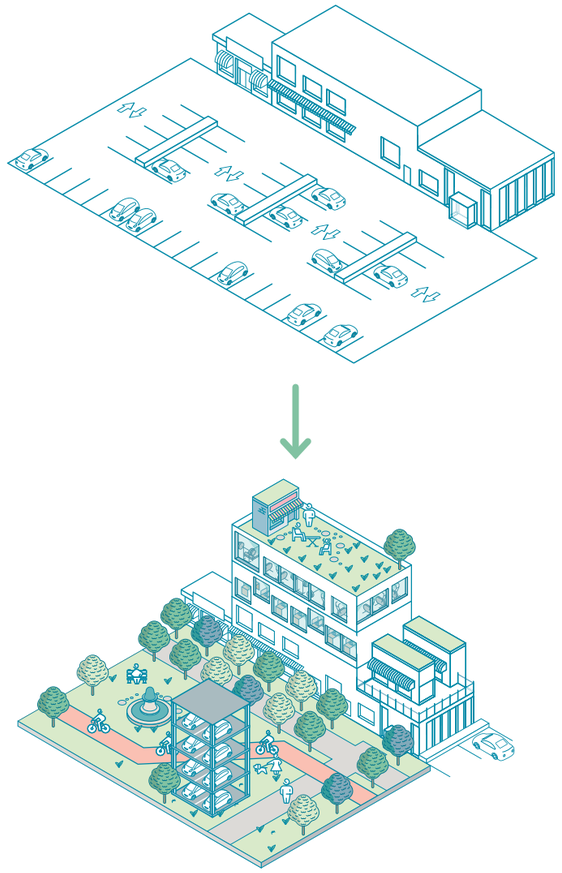

RECONVERSION DES FRICHES EXISTANTES ET À VENIR

Les friches industrielles et les terrains déjà artificialisés et à restructurer présentent un véritable potentiel de reconversion pour la création de logements, emplois, commerces ou équipements publics tout en préservant les surfaces agricoles et naturelles. Il faut aussi considérer le potentiel des friches à venir, celles des « vestiges de l'ère du pétrole ». En effet, les nombreuses stations de services luxembourgeoises pourront être réutilisées sans artificialiser de nouvelles terres.

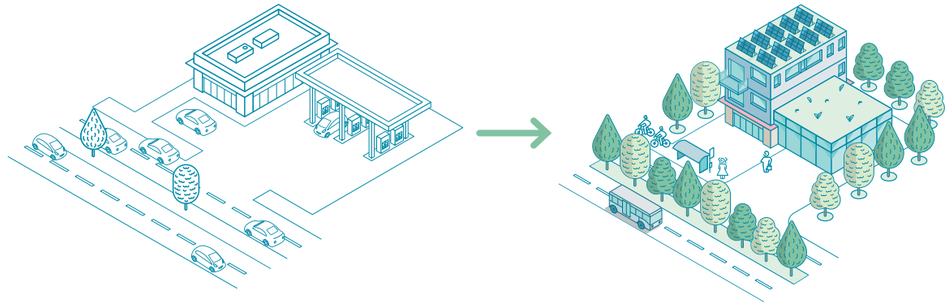

MULTIFONCTIONNALITÉ

Il s'agit de développer systématiquement la multifonctionnalité en termes d'utilisation du sol en combinant plusieurs affectations au niveau des bâtiments (lycée et logement, utilisation des toitures, etc.).

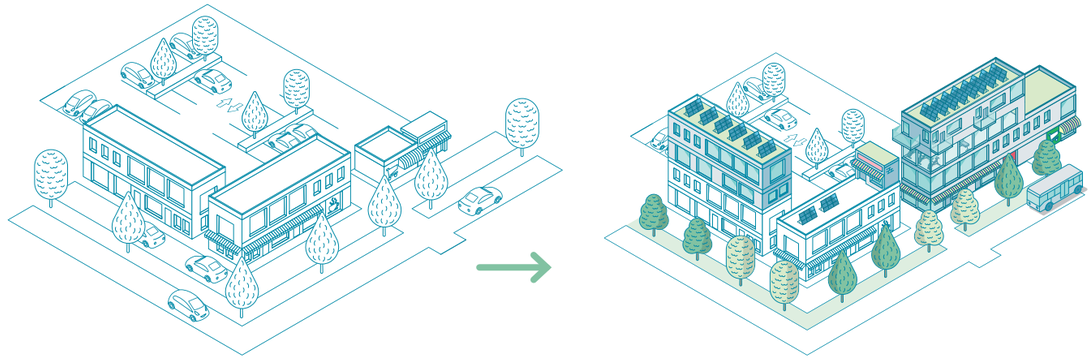

02. FIR D'DYNAMIK AN DEN DIERFER A STIED SÉCHER ZE STELLEN

Concentrer le développement aux endroits les plus appropriés

Firwat?

- Rapprocher les fonctions : habiter, travailler, s'éduquer, se divertir, …
- Réduire les besoins en mobilité et surtout en transport individuel
- Profiter des services, équipements et infrastructures existants
- Favoriser la création et le maintien des services et commerces de proximité grâce à la présence des populations résidentes et actives
- Garantir la sécurité de planification (*Planungssicherheit*) en anticipant les besoins futurs en infrastructures et en en éuipements publics
- Éviter les localités-dortoirs (*Schlofdierfer*)

Wéi?

- Développement polycentrique suivant l'armature urbaine
- Organisation de la mobilité en fonction des Centres de développement et d'attraction (CDA)
- Déconcentration concentrée des équipements et services publics suivant l'armature urbaine
- Densification adaptée des localités à caractère rural et urbain
- Création d'endroits réservés aux activités économiques peu ou pas compatibles avec un environnement d'habitat
- Investissements publics à impact territorial orientés en fonction de l'armature urbaine

Chapitres 2.3.3 + 5.2.2 PDAT2023

Les Centres de développement et d'attraction (CDA) constituent l'armature urbaine pour garantir partout sur le territoire un accès aux services et fonctions essentiels.

Un Centres de développement et d'attraction (CDA) correspond à une localité ou à un ensemble contigu de localités présentant une centralité et une accessibilité élevées. Le rôle principal d'un CDA consiste à garantir l'approvisionnement de son aire d'influence (Daseinsvorsorge). Pour assurer cette fonction, le degré des équipements et services, publics comme privés, doit être élevé, d'où l'importance de sa masse critique. Parmi ces équipements et services pris en considération, il faut notamment citer les services publics d'intérêt général destinés au public, les institutions et infrastructures de formation (écoles, lycées, instituts d›études supérieures,…) et de loisirs (centres culturels, centres sportifs, théâtres, cinémas,…), les services de santé (hôpitaux, médecins, pharmacies,…), l'offre en transports (modes de transport, réseau d'itinéraires, capacité de l'offre et qualité de desserte) et en télécommunications ultra haut débit ainsi que le commerce de détail.

Chapitre 3.2 PDAT2023

PROJET DE PROGRAMME DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 2023

ARMATURE URBAINE ET LES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTION (CDA)

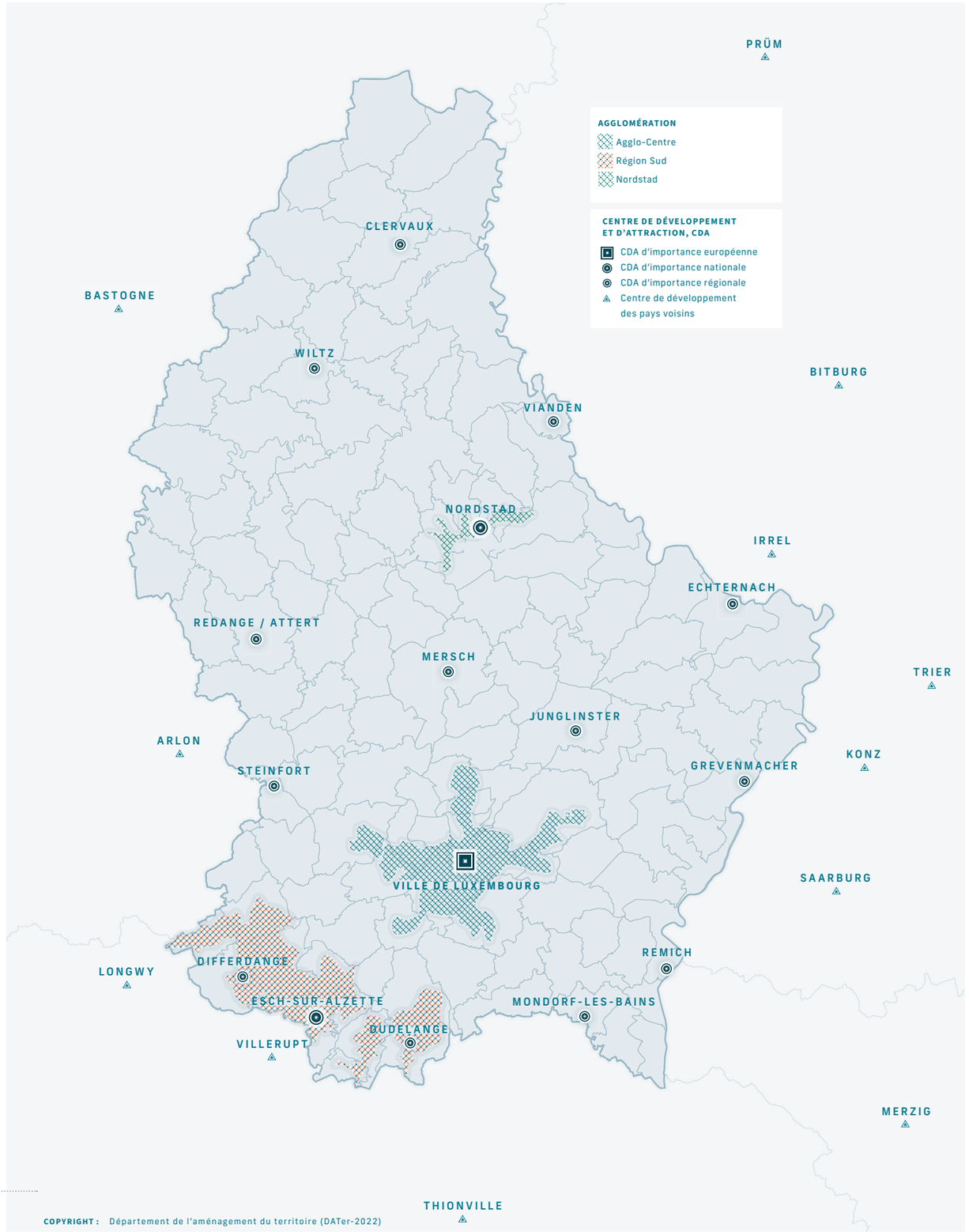

COPYRIGHT : Département de l'aménagement du territoire (DATer-2022)

BEISPILLER FIR ENG NEI PLANUNGSKULTUR

EFFIZIENT BAUEN A SUE SPUEREN DUERCH ENG ENTWÉCKLUNG DO WOU ET SËNN MÉCHT

KOMPAKT BAUEN, SUE SPUEREN

Frais de raccordement et coûts induits pour la voirie, les égouts, l'eau potable et l'électricité par unité de logement[1].

Première construction
Exploitation, entretien et renouvellement pour les 25 prochaines années

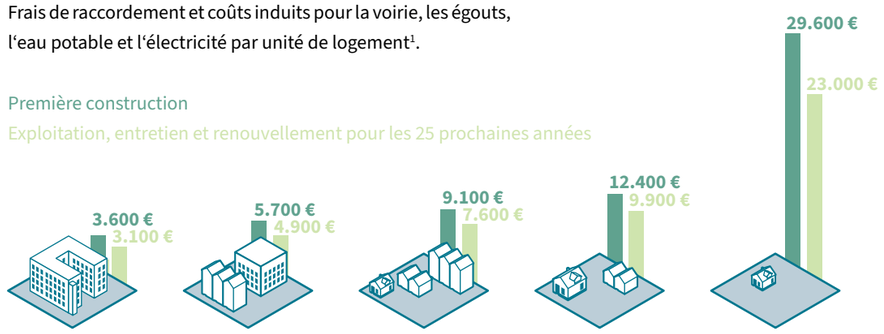

logements collectifs compacts	Maisons mitoyennes, logements collectifs isolés	Maisons unifamiliales, quelques maisons jumelées	Maisons unifamiliales, jumelées et mitoyennes	Maisons unifamiliales sur de grands terrains
> surface de terrain par unité de logement				
100 m²	**160 m²**	**400 m²**	**620 m²**	**1.000 m²**

LOFT NO UEWEN

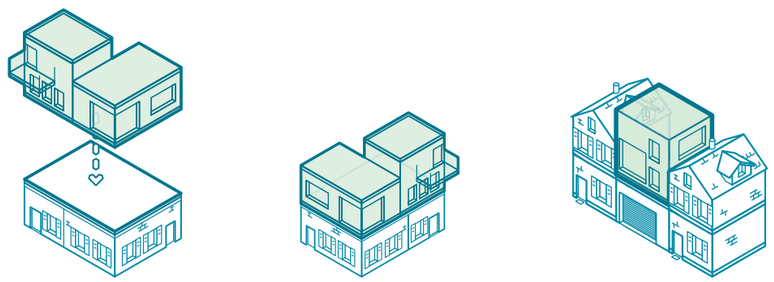

[1] *Source : Bundesstiftung Baukultur: Baukulturbericht 2018/19, 2018*

ANTICIPER LES BESOINS EN MOBILITÉ AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan national de mobilité (PNM) 2035 se base sur les données structurelles de répartition de la population et des emplois à l'horizon 2035 du nouveau projet PDAT2023.

L'efficience et le fonctionnement de la stratégie de mobilité impliquent, entre autres, que le développement se fasse suivant le projet PDAT2035.

Un développement diffus et non organisé ne permet en effet pas une approche anticipative et prospective, ni un fonctionnement à terme d'une mobilité durable. Or, il s'agit d'un facteur déterminant pour maintenir l'attractivité sociale et économique du pays.

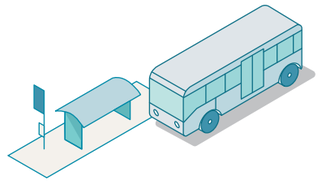

ANTICIPER LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLICS

Les données structurelles prospectives relatives à la répartition de la population et des emplois sont essentielles pour les différentes politiques sectorielles communales, intercommunales et nationales ayant une répercussion sur le développement territorial.

Elles permettent d'anticiper les besoins futurs, tels que ceux dans les domaines des équipements et des services publics (hôpitaux, lycées,…) et des infrastructures (d'approvisionnement et d'assainissement en eau, d'énergie,…).

Savoir aujourd'hui où se fera le développement de demain permet aux différentes politiques sectorielles de mener une planification anticipative en termes infrastructurels et plus efficiente en termes financiers.

Cette approche volontariste de développement territorial et une coordination intersectorielle renforcée permettent de mener une politique anticipative dans la recherche de sites et en matière d'acquisition de terrains.

BEISPILLER FIR ENG NEI PLANUNGSKULTUR

DÉVELOPPEMENT CONCENTRIQUE POUR UNE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET DES LOCALITÉS

Dans le domaine de l'urbanisme, le terme développement concentrique désigne la stratégie consistant à couvrir les besoins futurs en surface par l'utilisation de surfaces situées à l'intérieur des localités et déjà viabilisées et à renoncer dans une large mesure à l'affectation de surfaces en périphérie. Cette stratégie est essentielle pour préserver la vitalité et l'urbanité de la ville et contribue à la (re)mise en valeur des centres-villes et des villages. Il s'agit d'exploiter le potentiel de logements et de commerces au coeur des localités. Le développement concentrique consiste à exploiter les friches, les espaces vides, les surfaces à densifier et les logements vacants à l'intérieur d'une localité.

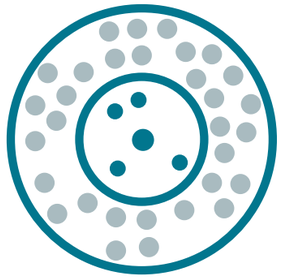

Développement périphérique
↓
localités désertés

Développement concentrique
↓
localités dynamiques

Consultation internationale Luxembourg in Transition : exemple du concept développé pour Bettendorf par l'équipe 2001 →

DUERCH GRÉNGFLÄCHEN AN DE STIED ENG PLUS-VALUE SCHAFE FIR D'AWUNNER

plus-value économique
plus-value sociale et écologique

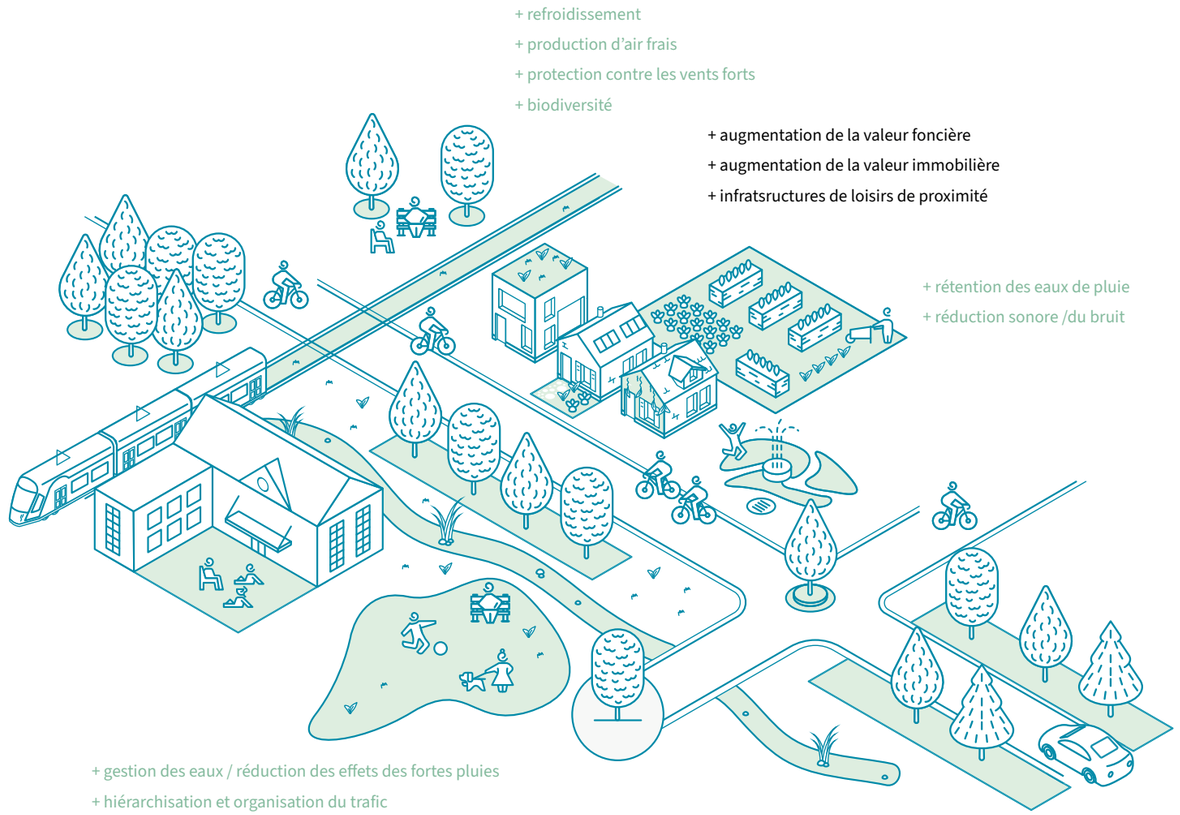

Consultation internationale Luxembourg in Transition : exemple du concept de la ceinture verte (Kockelscheuer) développé par l'équipe Université de Luxembourg →

Source : Bundesstiftung Baukultur

03.
FIR D’ZESUMMELIEWE IWWERT D’GRENZEN EWECH ZE STÄERKEN

Renforcer la planification territoriale transfrontalière

Firwat?

- Planification cohérente et complémentaire au sein des agglomérations et des aires fonctionnelles transfrontalières
- Renforcement du co-développement
- Continuité transfrontalière des réseaux vert, bleu et jaune
- Organisation concertée des équipements publics

Wéi?

- Renforcement de la concertation et systématisation de la consultation transfrontalière
- Stratégies de développement territorial à l’échelle des agglomérations transfrontalières
- Définition d’objectifs communs et partagés en matière d’artificialisation du sol à l’échelle transfrontalière

Chapitres 2.3.4 + 5.2.3 PDAT2023

Il s’agit de travailler ensemble dans le cadre de l’aire fonctionnelle transfrontalière autour du Grand-Duché de Luxembourg. 50 millions d’euros pour la réalisation de projets concrets dans des zones fonctionnelles transfrontalières.

Avec un montant de 50 millions d’euros le nouveau programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région (2021-2027) offre la possibilité de soutenir la réalisation de projets concrets dans des zones fonctionnelles transfrontalières. Ce soutien financier est prévu en vertu de l’objectif politique 5 - OP5 : une Grande Région plus proche de ses citoyens promouvant un développement intégré et durable dans les zones (locales) fonctionnelles transfrontalières. La carte « Zones fonctionnelles transfrontalières du Luxembourg » illustre les sept zones fonctionnelles transfrontalières en mesure d’être éligibles.

Chapitre 4.1 PDAT2023

PROJET DE PROGRAMME DIRECTEUR D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 2023

ZONES FONCTIONNELLES TRANSFRONTALIÈRES DU LUXEMBOURG

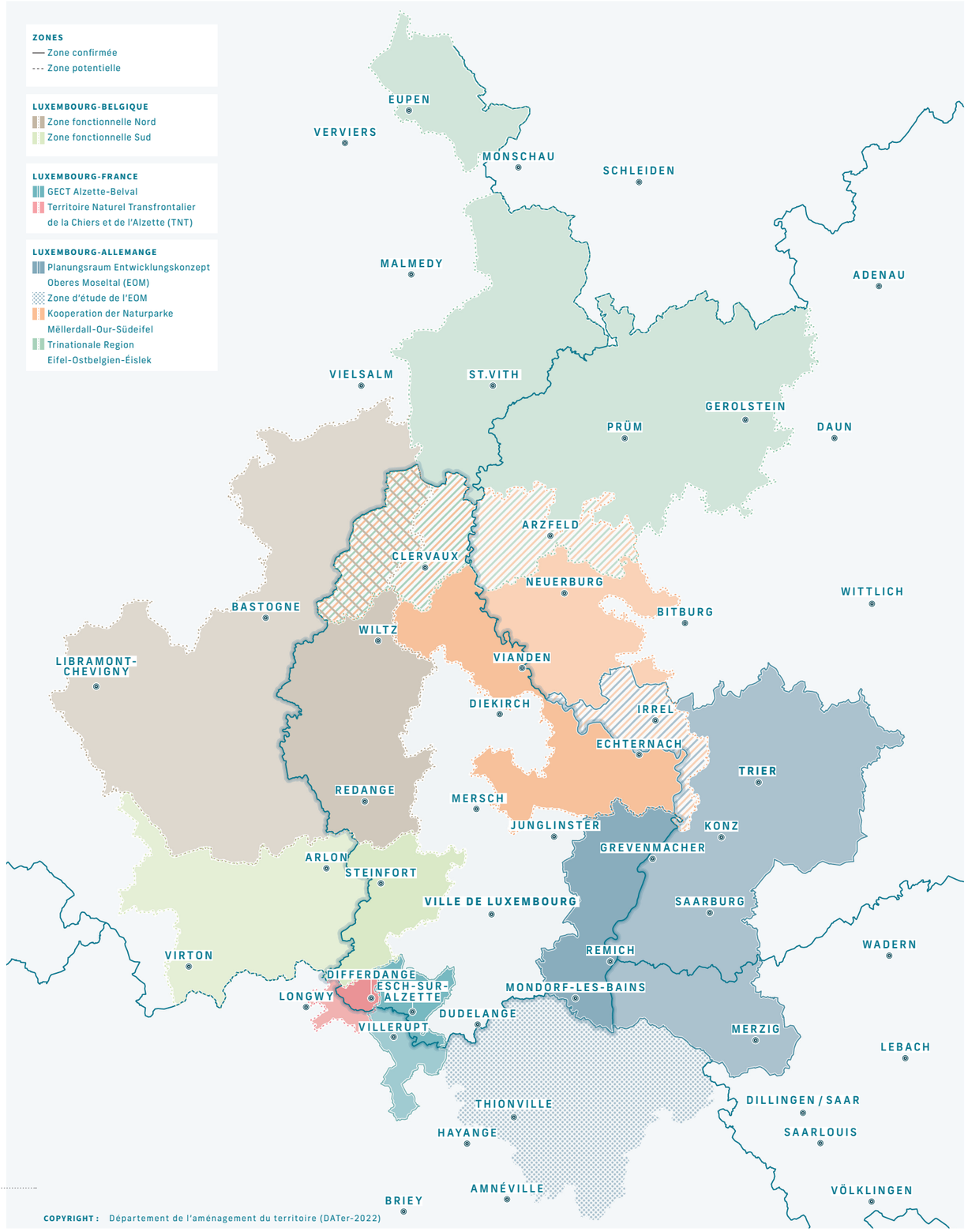

COPYRIGHT : Département de l’aménagement du territoire (DATer-2022)

VERSTÄERKT ZESUMMENAARBECHT: MINISTÈREN, GEMENGEN A BIERGER

Objectif transversal - renforcer la gouvernance

Cette approche tient au fait que tout projet de territoire au Luxembourg implique au moins deux secteurs d'administration et de gestion. Au-delà des secteurs impliqués au niveau de l'administration, l'aménagement du territoire favorise également la collaboration rassemblant l'État, les acteurs locaux, le secteur privé et la société civile.

Le PDAT2023 privilégie l'approche intersectorielle des planifications et des projets territoriaux entre les acteurs publics.

Wéi?

- Mise en place d'une coordination intersectorielle au niveau national
- Observation territoriale à la base d'une approche commune et partagée des stratégies prospectives
- Mise en place de coopérations à l'échelle des bassins de vie et des périmètres fonctionnels y compris transfrontaliers
- Accompagnement des acteurs de terrain

Chapitres 2.3.5 + 5.2.4 PDAT2023

BIERGERBEDEELEGUNG AM POLITESCHE PROZESS VERANKEREN

Les citoyens sont directement concernés par les politiques de l'aménagement du territoire qui créent leur cadre de vie.

Faire participer les citoyens et la société civile à la prise de décision constitue un levier essentiel dans le processus démocratique de réflexion politique dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Cela se traduit par la mise en place de méthodes et d'outils participatifs propices à l'appropriation et à l'implication de ces différents acteurs dans les stratégies et projets afin de leur conférer un caractère durable et de stimuler, dès en amont, une adhésion citoyenne à la décision publique et surtout de permettre une co-création.

De nombreuses initiatives existent d'ores et déjà et méritent d'être renforcées et soutenues par les pouvoirs publics.

Le processus de concertation citoyenne en matière de planification territoriale et d'aménagement du territoire proposé par le PDAT2023 repose notamment sur trois éléments :

- un conseil citoyen,
- un forum citoyen et
- un dialogue en ligne.

Chapitre 5.2.4 PDAT2023

Consultation internationale Luxembourg in Transition : recommandations du *Biergerkommitee Lëtzebuerg 2050* (Comité des citoyens) →

11 AKTIOUNSRÄIM FIR D'ËMSETZUNG VUN ENGEM NOHALTEGEN TERRITORIALEN ENTWÉCKLUNGSMODELL

Projet de PDAT2023

Le PDAT2023 identifie des espaces d'action urbains et périurbains ainsi que ruraux en grande partie transfrontaliers qui correspondent à des territoires fonctionnels intégrant au moins un Centre de développement et d'attraction (CDA). Au sein de ces espaces d'action, il préconise de définir une stratégie territoriale qui concerne plusieurs éléments :

- l'organisation des services et des équipements publics,
- la planification de la mobilité,
- le développement urbain et la consommation du sol,
- ainsi que l'environnement.

3 espaces d'action à dominante urbaine et périurbaine

- **Ensemble urbain du Nord** 4.3
- **Ensemble urbain du Centre** 4.4
- **Ensemble urbain polycentrique transfrontalier du Sud** 4.5

8 espaces d'action à dominante rurale en grande partie transfrontaliers

- **Éislek** 4.7
- **Mëllerdall** 4.8
- **Musel** an Ëmland 4.9
- **Réiden** an Ëmland 4.10
- **Stengefort** an Ëmland 4.11
- **Jonglënster** an Ëmland 4.12
- **Miersch** an Ëmland 4.13
- **Interurbane Gréngraum** 4.14

L'approche du projet PDAT2023 ambitionne une concrétisation des objectifs et un déploiement des stratégies, tels que définis dans les chapitres précédents, à différentes échelles territoriales : les espaces d'action nationaux et transfrontaliers, la Grande Région ainsi que l'aire fonctionnelle transfrontalière du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre 4.2 PDAT2023

ESPACES D'ACTION

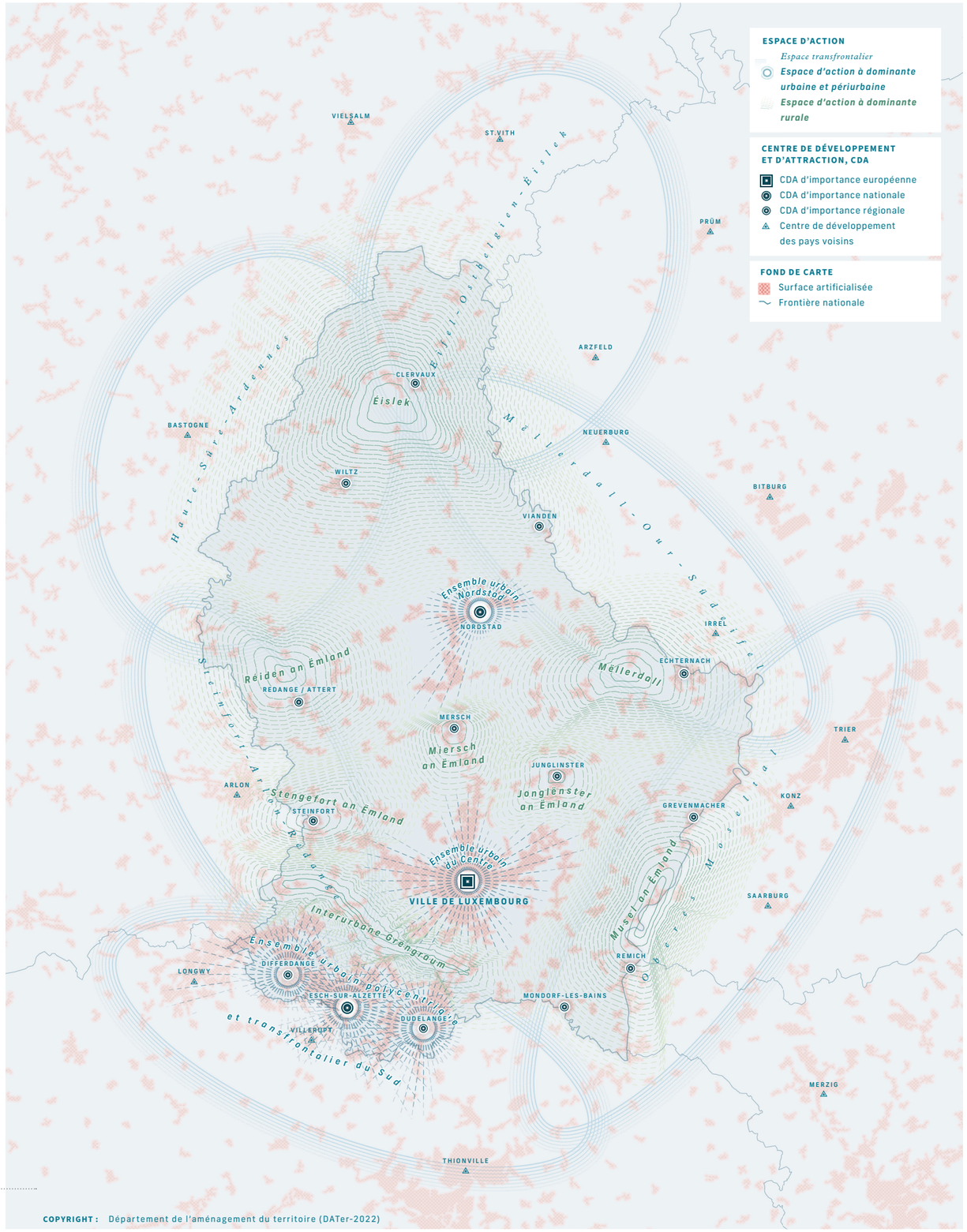

COPYRIGHT : Département de l'aménagement du territoire (DATer-2022)

DÉI NEI PLANUNGSKULTUR: DAT BESTOEND OPTIMISÉIEREN AN NEI WEEËR WOE FIR ENG NOHALTEG LANDESPLANUNG

Projet de PDAT2023

La mise en œuvre des objectifs et de la stratégie du PDAT2023 implique de développer et d'inventer de nouveaux outils, instruments et méthodes de travail dans la phase qui suit l'adoption du PDAT2023. Le programme directeur identifie un certain nombre de pistes d'action qui devront par la suite être approfondies avec tous les acteurs concernés. Elles se basent sur l'évolution des outils existants ainsi que de nouveaux outils. Pour les nouveaux outils, le DATer s'est inspiré du modèle suisse de l'aménagement du territoire.

E puer nei Pisten

- Observation et prospective territoriales
- Taxe sur la plus-value
- *Transferable development rights (TDR)*
- Création d'un fond pour le développement territorial
- Projets pilotes et expérimentation (y compris transfrontaliers)

Dans la phase qui suivra l'adoption du PDAT2023, la concrétisation et l'affinement des potentiels nouveaux outils et mesures se feront en étroite concertation avec les différents acteurs concernés et impliqueront soit :

- la modification des législations actuelles, soit
- l'élaboration de nouvelles législations, ou encore
- le développement de nouvelles formes de coopération.

Toutes les réflexions ayant mené à l'élaboration du PDAT2023 sont autant d'éléments constitutifs d'un nouvel agencement territorial. Plusieurs de ces réflexions sont issues de la consultation internationale ***« Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise »*** ayant visé à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et ses territoires frontaliers.

Chapitre 5 PDAT2023
luxembourgintransition.lu

Sous forme de carte globale, le Leitbild 2050 illustre la vision pour un territoire décarboné et résilient à l'échelle nationale : les maillages bleu-vert-jaune, l'armature urbaine, la concentration du développement, les agglomérations entourées de ceintures vertes mais également les principales voies de communication, en mettant l'accent sur les liaisons de transport public durable entre les principaux pôles de développement qui se basent sur le PNM2035.

Chapitre 3 PDAT2023

LEITBILD 2050

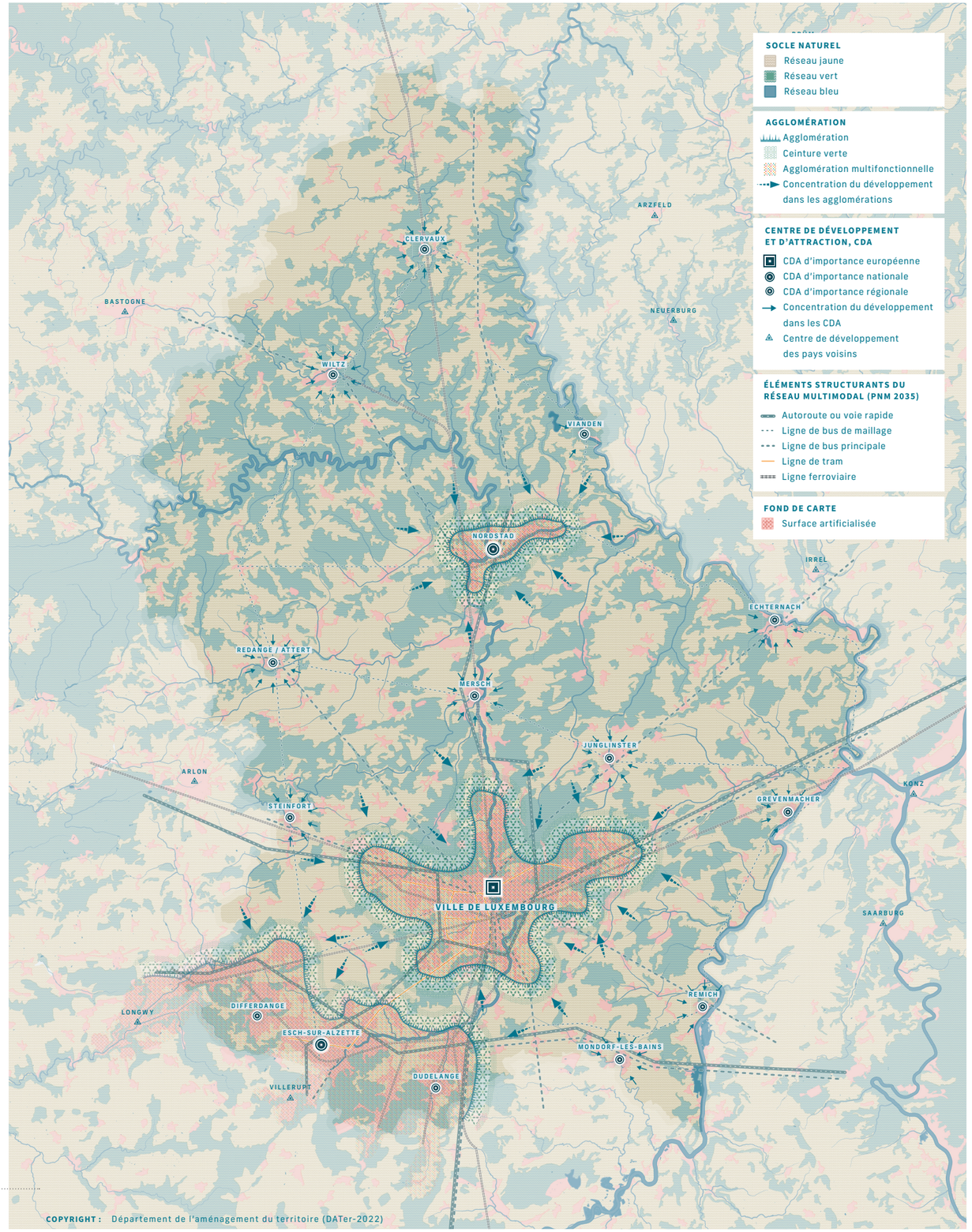

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Ministère de l'Énergie
et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire (DATer)
4, place de l'Europe - L-1499 Luxembourg

Adresse postale :
L-2946 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86960
www.dater.lu
www.mea.gouvernement.lu

L'ensemble des
publications DATer :

© Département de l'aménagement du territoire (DATer) 2022